

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 66201 du 13 novembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1825755S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 80541 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727075S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} décembre 2018:

Fontana Fabrice NIGEND : 144414 NLS : 8 003 546

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} décembre 2018:

Stoeber Alexandre NIGEND : 155 359 NLS : 8 012 790

Cacheux Alain NIGEND : 161 099 NLS : 8 018 216

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2018:

Baudry Romain NIGEND : 309 381 NLS : 8 106 794

Pacher Romain NIGEND : 300 980 NLS : 8 101 484

Alonso Olivier NIGEND : 167 495 NLS : 8 023 301

Zuddas Fabien NIGEND : 184 662 NLS : 6 009 725

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} décembre 2018:

Henrion Dominique NIGEND : 134 670 NLS : 5 311 948

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 novembre 2018.

*Le général de corps d'armée,
commandant les écoles de la gendarmerie nationale,*
T. MORTEROL